

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 060-23

Objet : CONVENTION AVEC NATURE ÎLE-DE-FRANCE CONCERNANT L'OCCUPATION DES CÔTEAUX DE L'AULNOYE POUR LE DÉROULEMENT DE L'ESCAPE GAME

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'organisation de l'escape game le dimanche 14 mai 2023

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le bon déroulement de la manifestation d'occuper une partie des côteaux de l'Aulnoye afin de répartir les participants et les indices

CONSIDÉRANT que les côteaux de l'Aulnoye sont gérés administrativement par Nature Île-de-France

DÉCIDE

D'ACCEPTER de signer la convention avec Nature Île-de-France.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;

Fait à Coubron, le : 29 août 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230829-060-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Affichage : 28/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est